

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Arrêté du 7 janvier 2011 portant nomination à la commission d'expertise relative à l'indemnisation des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles

NOR : DEVL1032529A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 425-1 et R. 424-12 ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission d'expertise relative à l'indemnisation des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles :

M. MENOU (Jean-Yves), maire de Ploubezre, suppléé par M. MERVILLE (Denis), maire de Sainneville-sur-Seine, sur proposition de l'Association des maires de France ;

M. BRUNET (Hubert), suppléé par M. GAGNEUR (Bruno), sur proposition du Syndicat professionnel du recyclage en agriculture ;

M. VILLESSOT (Daniel), suppléé par M. TISSERAND (Bruno), sur proposition de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau ;

M. GUDIN du PAVILLON (Frédéric), suppléé par M. VERNHES (Didier), sur proposition de la Fédération française des sociétés d'assurances ;

MM. MARTEAU (Didier) et DEMAREST (Vincent), suppléés par Mme LE CORRE-GABENS (Nelly) et M. GAUFFIER (Arnaud), sur proposition de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;

M. MORTIER (Jean-François), suppléé par M. des DIGUERES (Jérôme), sur proposition de la Fédération nationale de la propriété rurale ;

M. CHARNET (François), suppléé par Mlle PARGADE (Julie), sur proposition du Centre national professionnel de la propriété forestière.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 7 janvier 2011.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,*

J.-M. MICHEL